

Côte d'Ivoire : la sécurité humaine à l'épreuve

dimanche 29 avril 2012, par [Jean-Jacques KONADJE](#)

Géopolitique de la Côte d'Ivoire. Début 2012, la sécurité humaine n'est pas suffisamment prise en compte dans le dispositif sécuritaire ivoirien. Une telle situation a pour conséquence le développement de l'insécurité dans tout le pays. A l'heure où la Côte d'Ivoire sort d'une crise grave, le gouvernement doit penser à prendre en compte la sécurité humaine dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de défense et de sécurité à travers le processus de Réforme du secteur de sécurité (RSS)

DEPUIS la fin de la crise post-électorale, les questions de sécurité sont devenues prioritaires et se posent avec acuité en Côte d'Ivoire. Elles ne cessent de prendre une place grandissante dans les discours des politiques et militaires du pays. Populisme, démagogie ou réalisme ? Une chose est sûre, tous les différents gouvernements qui se sont succédés jusque là, ont fait des questions sécuritaires leur cheval de bataille. Cependant, aussi paradoxal que cela puisse paraître, pendant que les autorités compétentes en charge de ce dossier aussi crucial que délicat s'activent dans la recherche de moyens en vue d'améliorer le quotidien des ivoiriens, l'on se rend compte que les populations sont de plus en plus exposées à l'insécurité sur toute l'étendue du territoire et quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle.

Le constat qui se dégage, c'est qu'un an après la crise post-électorale sanglante, la stabilité et la sécurité de la Côte d'Ivoire semblent toujours difficiles à atteindre. Au-delà de ce simple constat qui interroge les véritables capacités de l'Etat ivoirien à assurer l'une de ses fonctions régaliennes, c'est plutôt le type d'appareil sécuritaire qu'il faut aux ivoiriens qui nous interpelle. Ainsi, à l'heure où le pays sort d'une profonde crise, de quel dispositif sécuritaire les ivoiriens ont-ils besoin ? Une telle interrogation invite à un *aggiornamento* de la politique de sécurité mise en place en ce moment par les autorités du pays. Cette adaptation de l'outil sécuritaire ivoirien au contexte sociopolitique actuel devrait à priori être fondée sur la sécurité humaine, concept qui malheureusement est mis à rude épreuve en cette période post-crise. En effet, l'état de délabrement dans lequel le système de sécurité ivoirien s'est trouvé au lendemain des affrontements post-électorales et les nombreuses rumeurs « *fondées ou infondées* » de déstabilisation dont le pouvoir actuel fait l'objet, poussent les différents gouvernements du Président Ouattara à renforcer la sécurité étatique au détriment de la sécurité humaine. Sans doute, une erreur stratégique d'appréciation qui a de lourdes conséquences sur les populations. A travers cet article, nous aborderons dans une première partie, la sécurité humaine d'un point de vue théorique avant de la confronter dans une deuxième partie à la situation en Côte d'Ivoire. Dans une troisième partie, il sera question d'analyser la réforme du secteur de la sécurité comme cadre concret de renforcement de la sécurité humaine dans l'appareil sécuritaire ivoirien.

I. La sécurité humaine, fondement de la stabilité et du développement

Issu des grands bouleversements géopolitiques observés dans les années 90, la sécurité humaine se veut être un concept qui dépasse l'idée classique et restreinte de la sécurité de l'Etat (sécurité nationale). Selon Stéphane de la Peschadière, « *la sécurité humaine propose à la fois d'élargir et d'approfondir la notion de sécurité. L'élargissement consiste à prendre en compte un large éventail des menaces, l'approfondissement à choisir comme objet de la sécurité non plus les Etats mais les individus* ». [1] Abordant dans le même sens, Jean-François Rioux estime pour sa part que la sécurité humaine « *part plutôt d'une définition de l'insécurité comme l'ensemble des menaces politiques, économiques, sociales,*

environnementales et culturelles auxquelles se confrontent les individus dans leur vie quotidienne ». [2] Partant de cette définition, il va sans dire que la sécurité humaine vise à protéger les individus contre des menaces telles que la pauvreté, la famine, la maladie, la criminalité, les catastrophes naturelles, les violations des droits de l'homme, l'arbitraire, la violence, les déplacements internes, la traite des êtres humains ou encore le chômage. [3] En un mot, la sécurité humaine a pour objectif de garantir l'épanouissement, le respect des droits fondamentaux et l'intégrité de la personne. On comprend bien qu'à travers ce concept, l'individu devient le référent du dispositif sécuritaire d'un pays.

Dans son approche holistique [4], la sécurité humaine va au-delà de la sécurité physique des personnes et des biens. Elle englobe une série plus ou moins importante de droits de l'individu, dont les uns sont les produits attendus du développement économique et social (pouvoir vivre décemment de son travail, accéder à la santé et à l'éducation) et les autres relèvent des modalités d'exercice du pouvoir (Etat de droit, reconnaissance des libertés fondamentales). Autrement dit, les domaines sécuritaire, humanitaire, sanitaire, économique, juridique sont abordés et envisagés comme une priorité pour la sécurité de chaque individu. Selon Charles Philippe David et Béatrice Pascual, « *L'idée de la sécurité humaine est à la fois simple et vaste puisqu'elle couvre tous les domaines qui touchent de près ou de loin à la sécurité des individus, et non plus seulement à celle des Etats et de leurs gouvernements* ». [5] Cette assertion suppose donc que la sécurité humaine apparaît comme un pilier essentiel de la stabilité, elle-même essentielle au développement et à la croissance économique de tout pays. En tant que notion novatrice dans le paysage des relations internationales, elle devrait plutôt être promue pour le bien être des populations. Car si de nos jours, la sécurité des Etats semble être un acquis, elle l'est moins pour les individus et chaque jour est un peu plus compromise. La sécurité humaine a pour enjeu de consacrer la défense des individus avant celle des Etats d'autant plus qu'elle est attentive aux conditions de vie et de développement de chacun et soucieuse du fait que la plupart des conflits et malaises sociaux proviennent d'inégalités ou d'injustices sociales prononcées. [6] A l'aune de ces approches théoriques passées en revue, nous pensons qu'en Côte d'Ivoire, la sécurité humaine n'est pas suffisamment prise en compte dans la politique de sécurité intérieure mise en place en cette période de reconstruction post-crise.

II. « Le parent pauvre » de l'appareil sécuritaire ivoirien

En cette période de réconciliation nationale, les questions de sécurité figurent en bonne place sur l'agenda des dossiers que le gouvernement ivoirien traite dans l'urgence. D'ailleurs, le Président Alassane Ouattara ne cesse de rappeler dans ses discours que le premier défi majeur que son équipe doit relever est bien évidemment, la sécurité des biens et des personnes. Cependant, toutes ces bonnes intentions sont souvent contrées par des réalités complexes du terrain. En effet, aujourd'hui en Côte d'Ivoire, la sécurité humaine est mise à rude épreuve. Il ne se passe pas un seul jour sans que des ivoiriens, quel que soit leur obédience politique, leur confession religieuse ou encore leur appartenance ethnique ne soient victimes d'insécurité. L'une des causes profondes de cette insécurité grandissante relève du peu d'importance que le gouvernement ivoirien accorde à la sécurité humaine dans la conception de sa politique de sécurité intérieure. A cela s'ajoute l'incapacité réelle de l'Etat à protéger les populations contre l'insécurité sous toutes ses formes. En gros, **la sécurité humaine apparaît comme « le parent pauvre » de l'appareil sécuritaire ivoirien**. Dans son dernier rapport qu'il a présenté sur la Côte d'Ivoire le 21 mars 2012, Doudou Diène, expert indépendant de l'Organisation des Nations Unies (ONU), révèle que la majorité des violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire sont la conséquence « *des carences de l'Etat à les prévenir* ». En effet, les affrontements nés de la crise post-électorale ont occasionné le sous-équipement des forces régulières en charge de la sécurité intérieure du pays. Ce manque d'équipement créé une faille dans la mission des forces régaliennes qui ont de plus en plus du mal à mettre un terme aux violences. Dans une interview qu'il a accordée à la télévision nationale ivoirienne (RTI 1ère chaîne) le 30 mars 2012, le président Ouattara a reconnu que « *Quelques fois, les coupeurs de route sont mieux armés que la police ou la gendarmerie* ». Selon le rapport du juriste sénégalais, ces différentes violations auxquelles les ivoiriens sont exposés se manifestent sous forme d'actes de torture, de traitement inhumains et dégradants, d'arrestations arbitraires, de viols, d'atteintes à la liberté d'expression, d'attaques et d'actes de violence contre des personnes, des édifices et des responsables religieux. Le comble, c'est que **la**

plupart des auteurs de ces violations sont des éléments issus des rangs des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI). Autrement dit, « *ces militaires* » qui en principe devraient apporter la sécurité aux populations sont devenus une source d'insécurité notoire. Les nombreux incidents auxquels des éléments issus des rangs des FRCI se sont rendus coupables auprès des populations dans certaines localités ont parfois viré en pugilats, occasionnant des blessés et des morts. Les événements des villes de Bonon, Arrah, Sikensi, Bonoua, etc. en disent long sur les rapports que les populations civiles entretiennent avec ces éléments FRCI. La création d'une police militaire a permis de mettre 400 individus se revendiquant abusivement des FRCI aux arrêts. Cela n'a cependant pas mis fin à certaines pratiques déplorables que les populations imputent de gré ou de force à « *ces militaires* ».

L'insécurité humaine à laquelle les populations sont confrontées en Côte d'Ivoire s'explique aussi par la **prolifération anarchique et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC)** sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Selon le *Small Arm Survey (SAS)*, institut de recherche suisse basé à Genève, il existe en ce moment, environ un à trois millions d'ALPC en circulation illégale sur le territoire ivoirien. Des chiffres qui interpellent et qui font croire que la Côte d'Ivoire serait devenue une véritable poudrière à ciel ouvert, malgré l'embargo sur l'importation des armes qui frappe le pays depuis le 15 novembre 2004. Il faut noter que depuis la fin de la crise post-électorale, ces armes continuent de circuler malgré quelques actions de sensibilisation et opérations de collectes menées par la Commission nationale ivoirienne de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC (COMNAT-ALPC) avec l'appui des partenaires au développement. Il est vrai que des centaines d'armes ont été collectées à la suite de ces actions. Mais il faut reconnaître que nous sommes loin des résultats escomptés par la COMNAT-ALPC. Au regard du bilan des activités de cette structure étatique, l'on pourrait être tenté de dire qu'**il existe un réel manque de volonté politique du gouvernement ivoirien dans la mise en œuvre de stratégies efficaces en vue de réduire de façon considérable la circulation de ces armes sur toute l'étendue du territoire ivoirien.** Il faut aussi souligner que conformément à la mission délicate et de longue haleine qui lui sont dévolues, la COMNAT-ALPC manque énormément de moyens financiers pour mener à bien ses actions et activités dont les résultats contribueront à n'en point douter à la réduction de la violence, à la consolidation de la paix et au développement de la sécurité humaine dans tout le pays. La disponibilité et la circulation illégale d'ALPC constituent un frein à la libre circulation des hommes et des biens dans tout le pays à cause de l'émergence du phénomène des « *coupeurs de route* ». Il s'agit en effet de criminels qui utilisent des armes légères pour racketter les opérateurs économiques et rançonner les populations. Opérant sur tous les tronçons, à tout moment de la journée, avec des armes dont ils ont hérité des différents affrontements de ces derniers mois voire ces dernières années, ces coupeurs de route sont souvent plus armés que les forces de défense et de sécurité régulières censés protéger les populations civiles.

Dans sa dimension extrapolée, l'insécurité humaine en Côte d'Ivoire touche plusieurs domaines et se manifeste sous plusieurs formes. Dans le secteur sanitaire par exemple, nombreux sont les ivoiriens qui éprouvent davantage de difficultés à accéder aux soins adéquats malgré la politique de gratuité de soins prônée par le gouvernement. Les établissements publics de santé sont en état de délabrement si bien que les soins qui y sont prodigués sont le plus souvent de moins bonne qualité. Les conditions salariales et de travail du personnel médical ne motivent guère les médecins qui depuis des années demandent que leur statut (y compris leur salaire) soit revalorisé. L'insécurité humaine touche par ailleurs des dizaines de milliers d'ivoiriens déplacés en interne ou à l'extérieur des frontières du pays et qui peinent à mener une vie correcte. Loin de faire l'inventaire des différents domaines, nous comprenons à travers ces éléments analysés que la sécurité humaine ne fait pas l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre de la politique de sécurité intérieure en Côte d'Ivoire. Nous pensons donc que c'est le moment plus que jamais de prendre en compte cet aspect de la sécurité dans le dispositif sécuritaire du pays. Et cela peut être fait dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS).

La Réforme du secteur de sécurité : cadre de renforcement de la sécurité humaine

dans le dispositif sécuritaire ivoirien

Considérée comme un processus politique et social complexe, la Réforme du secteur de la sécurité (RSS) apparaît comme une notion large qui se caractérise par la diversité des réalités qu'elle recouvre. Selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), « *La réforme du secteur de la sécurité sert à désigner la transformation du secteur/système de sécurité, lequel comprend tous les acteurs, leurs rôles, responsabilités et actions, qui unissent leurs efforts afin que la gestion et le fonctionnement de ce système soient plus respectueux des normes démocratiques et des sains principes de bonne gestion des affaires publiques et contribuent ainsi à l'efficacité du dispositif en matière de sécurité* ». [7] Partant de cette définition, nous pouvons dire que la RSS apparaît comme un impératif pour tout processus de sortie de crise réussie. Sa mise en œuvre en Côte d'Ivoire devrait permettre une restauration et une restructuration en profondeur du système de défense et de sécurité ivoirien. Cette réforme doit absolument être le cadre du développement et du renforcement d'une approche de la sécurité humaine, fondée sur la logique de développement humain et durable. La prise en compte à la fois de la sécurité humaine et de la sécurité étatique à travers la RSS devrait permettre au gouvernement ivoirien d'élaborer une nouvelle politique de sécurité globale. Selon l'Institut national des hautes études de la sécurité (INHES), « *La sécurité globale est, au-delà d'un Etat, la capacité d'assurer à une collectivité donnée et à ses membres un niveau suffisant de prévention et de promotion contre les risques et les menaces de toutes les natures et de tout impact, d'où qu'ils viennent dans des conditions qui favorisent le développement sans rupture dommageable de la vie et des activités collectives et individuelles* ».

La RSS se veut donc être un cadre propice de la prise en compte de la sécurité humaine dans la politique de sécurité intérieure de la Côte d'Ivoire en ce sens que sa mise en œuvre complète contribuera à résoudre un certain nombre de problèmes qui perturbent les ivoiriens et pénalisent leur épanouissement. A l'issue de ce vaste programme, les forces régulières de défense et de sécurité devraient être équipées à la hauteur des missions qui leur incombent. Elles devraient par ailleurs être en mesure de lutter de façon efficace contre l'insécurité qui gangrène le quotidien des ivoiriens. C'est en procédant ainsi qu'elles pourront restaurer l'Etat de droit sur tout le territoire national et prévenir la violence. C'est à travers la réforme du secteur de la sécurité que l'Etat ivoirien pourra construire une armée moderne, républicaine, disciplinée, soucieuse d'éthique et respectueuse de sa population. Grâce à la RSS, les troupes en sureffectif communément appelées « *les jeunes associés* » et les miliciens pourront être désarmés, démobilisés et réintégrés dans le tissu social ivoirien. La nécessité de débarrasser le pays des ALPC constitue une étape importante sur laquelle le processus de RSS devra insister. En effet, l'expérience a montré qu'outre la crise post-électorale, c'est la défaillance de l'appareil sécuritaire qui a conduit à une prolifération anarchique des ALPC dans toute la Côte d'Ivoire. D'une part, les circuits illégaux de commerce d'armes ont échappé à l'autorité de l'Etat et d'autre part, les individus se sentant de plus en plus en insécurité ont acquis des armes, le plus souvent achetées à travers des réseaux parallèles, pour se défendre. La lutte contre l'insécurité humaine dans le cadre de la RSS apparaît comme un défi stratégique qui doit être relevé conjointement par la Communauté internationale et le gouvernement ivoirien. Cela devrait certainement atténuer la violence cyclique à laquelle les populations sont exposées et contribuer à ramener l'insécurité à un seuil tolérable. Le contrôle des ALPC à travers le processus de RSS permettra sans aucun doute de « *démilitariser* » la société ivoirienne et de consolider la paix. C'est à travers le développement de ces différents programmes que l'Etat parviendra à renforcer la sécurité humaine en Côte d'Ivoire.

Conclusion

Loin de prétendre apporter la pierre faîtière d'une réflexion intellectuelle qui mérite d'être approfondie davantage, notre analyse nous a permis de faire un état des lieux de la sécurité humaine en Côte d'Ivoire et surtout d'apprécier la place qui lui est accordée dans la politique de sécurité intérieure nationale. Nous retiendrons donc de cette analyse que jusque là, la sécurité humaine n'est pas suffisamment prise en compte dans le dispositif sécuritaire ivoirien. Une telle situation a pour conséquence le développement de l'insécurité dans tout le pays. A l'heure où la Côte d'Ivoire sort d'une crise grave, le gouvernement doit

penser à prendre en compte la sécurité humaine dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de défense et de sécurité à travers le processus de RSS. Même si le Président de la République admet qu'il y a une nette amélioration sur le plan sécuritaire, nous convenons avec Corinne Dufka, chercheuse Senior à *Human Right Watch* que « *Le peuple ivoirien a déjà souffert d'innombrables horreurs. Le gouvernement doit montrer qu'il est déterminé à faire cesser cette violence en désarmant les anciens combattants et en s'assurant que la police et les gendarmes sont équipés de manière adéquate pour protéger les ivoiriens et pour enrayer la criminalité galopante et enquêter sur les violences (...)* ». C'est en agissant ainsi que l'on pourra mettre la Côte d'Ivoire sur le chemin de la sécurité durable, gage de développement durable et de paix durable.

Copyright Avril 2012-Konadje/Diploweb.com

Plus

. **Voir un autre article de J-J Konadje "Côte d'Ivoire post-conflit : les trois grands défis de la reconstruction"**, publié sur le *Diploweb.com* le 1er janvier 2012 [Voir](#)

. **Voir un article de Xavier Aurégan, « Communauté » libanaise en Afrique de l'Ouest**, publié sur le *Diploweb.com* le 7 octobre 2012 [Voir](#)

. **Voir un article d'Alain Fogue Tedom, "Le commandement militaire américain pour l'Afrique"**, publié sur le *Diploweb.com* le 21 novembre 2011 [Voir](#)

P.-S.

Docteur en science politique, consultant en géopolitique et relations internationales, expert en maintien de la paix et spécialiste de la défense et de la sociologie militaire. Enseignant à l'Université de Rouen et dans d'autres universités françaises

Notes

[1] - Stéphane de la Peschadière, « la sécurité humaine : Etat de l'art et repères bibliographiques » in *Revue de la Sécurité Humaine/Human Security Journal*-Issue 1-Avril 2006, p. 78.

[2] - Jean-François Rioux, Dir, *La sécurité humaine : Une nouvelle conception des relations internationales*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2001

[3] - un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=25026 (site internet consulté le 31 mars 2012).

[4] - Cette approche holistique s'inscrit dans la définition de l'approche constructiviste selon laquelle la sécurité humaine englobe des éléments aussi divers que la sécurité économique (revenu de base garanti), la sécurité alimentaire (accès à la nourriture) ou sanitaire (accès aux soins médicaux), la sécurité environnementale (vivre à l'abri des menaces environnementales comme la désertification et la déforestation), la sécurité des personnes (se prémunir contre la violence physique), la sécurité communautaire ou encore la sécurité politique (respect des droits élémentaires et des libertés publiques).

[5] - Charles-Philippe David et Béatrice Pascual, « De la SDN à l'ONU : Raoul Dandurand et la vision idéaliste des relations internationales », in *Etudes internationales*, N°4, 2000, p. 658.

[6] - Ibid

[7] - Voir CAD-OCDE, Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance, Lignes directrices et ouvrages de références du CAD, OCDE, Paris, 2005, P. 26